

Le pétrole renchérit : et nous accepterions de nouveaux impôts?

Autor(en): **Renggli, Martin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Conseils

En maîtrisant sa consommation de carburant, le citoyen profite indirectement de la redevance.

Prenons deux exemples concrets:

- En échangeant sa voiture qui consomme 8,5 l au 100 km contre une nouvelle qui ne consomme que 7,5 l, on économise quelque 200 litres d'essence par an, ce qui représente dans les 290 francs au prix actuel (mai 2000).
- En adoptant un style de conduite écologique «feutré», on peut réduire de 10% à 15% sa consommation d'essence. Voilà qui ne réclame aucun investissement, mais seulement un peu de bon sens.

Etablissez le bilan utilité/coût de vos dépenses énergétiques familiales! Pour vous faciliter la tâche, servez-vous de la formule de calcul disponible en ligne sur le site

www.admin.ch/ofen/avenir



Selon le TCS, il existe déjà plus de 40 véhicules consommant moins de 5 l aux 100 km. La redevance en faveur de l'environnement n'est pas un problème pour les propriétaires de voitures peu goulues. Roulez futé!

PRIX DE L'ESSENCE

Le pétrole renchérit – et nous accepterions de nouveaux impôts?

Le prix de l'essence prend l'ascenseur et les adversaires d'une politique plus incisive dans les domaines de l'énergie et de l'environnement peignent le diable sur la muraille.

Pour qui veut bien s'informer, les choses sont claires: la redevance proposée en faveur de l'environnement n'est pas un impôt. Le produit net de cette redevance sur les énergies non renouvelables, qui polluent l'environnement, ne servira pas à financer des tâches de l'Etat. Tout cet argent sera restitué aux entreprises et aux ménages sous forme de réduction de leurs prestations aux assurances sociales. Globalement, la charge fiscale restera inchangée.

De la même manière, le produit net de la redevance promotionnelle ne va pas simplement alimenter les caisses de la Confédération. Ces 450 millions de francs par année serviront à cofinancer des investissements initiaux dans des techniques modernes. On pourra alors commercialiser des bâtiments, des installations et des appareils de meilleure qualité énergétique, qui profiteront également aux personnes non associées directement au programme promotionnel. A la différence de la redevance en faveur de l'environnement, la redevance promotionnelle modifiera quelque peu la proportion des dépenses de l'Etat dans le produit intérieur brut. Mais cet accroissement minime (+ 0,1%) ne bouleversera pas les comptes fédéraux. Il est du reste limité à 10 ans, éventuelle-

ment 15 ans, au maximum. Ajoutons qu'avec une quote-part fiscale voisine de 35%, la Suisse reste l'un des Etats les plus économes au monde.

Si le pétrole renchérit aujourd'hui, c'est surtout parce que l'OPEP limite la production, que le dollar est à la hausse et qu'aux USA, le début de la belle saison est marqué par des achats préventifs. Ce genre de turbulence n'est pas nouveau. Ce n'est pas une raison de rejeter les projets de redevances sur les énergies non renouvelables, bien au contraire: plus nous améliorons nos techniques énergétiques, mieux notre pays résistera à ces fluctuations de prix. En effet, une partie des montants employés naguère à importer du pétrole servira à l'économie suisse. De plus, l'article constitutionnel sur une redevance en faveur de l'environnement prévoit que le Conseil fédéral prend en compte les taxes déjà en vigueur (par ex. la RPLP) et la compétitivité en fixant le taux de la redevance. Ainsi les 2 ct./kWh prévus en constituent la limite supérieure. Quant au cumul des deux redevances sur lesquelles nous nous prononcerons le 24 septembre 2000, il est exclu.

Martin Renggli
chef de la division Economie et politique
de l'énergie, OFEN

Si
l'on prend en
compte notre
pouvoir d'achat,
nous avons l'essen-
ce la moins chère
d'Europe

Le prix de l'essence et la redevance en faveur de l'environnement

Il est totalement faux de dire que la redevance en faveur de l'environnement serait la cause principale de la hausse du prix du carburant ou qu'elle nous pénaliserait par rapport aux autres consommateurs européens. Et c'est aussi passer l'essentiel sous silence: s'il se montre raisonnable dans sa consommation énergétique, le Suisse moyen n'a rien à redouter de la votation du 24 septembre sur la redevance. Au contraire: ceux qui ménagent l'environnement y trouveront leur avantage.

La redevance en faveur de l'environnement prévoit d'augmenter de 18 centimes au maximum le prix du litre d'essence. Cette mesure ne s'appliquerait que progressivement dès 2004 et ne s'ajouterait pas à la taxe promotionnelle. En Allemagne, les nouveaux impôts écologiques vont, en 2001 déjà, grever de 18 pfennig le litre d'essence, pour l'augmenter finalement de 30 pfennig en 2003. Bon nombre d'autres pays prévoient ou

appliquent déjà des mesures analogues. La Suisse ne fait donc pas cavalier seul.

La redevance en faveur de l'environnement, par une réduction des déductions salariales destinées aux assurances sociales, sera intégralement recyclée dans le circuit économique. L'objectif principal de la redevance est de réduire les émissions nocives dues à la consommation d'énergie.